

Le tribunal-Jeunesse du Québec est à la recherche de participants au niveau collégial!

Tribunal-Jeunesse du Québec

Le Tribunal école Juripop se veut une activité formatrice pour les cégépiens qui s'intéressent de façon générale aux domaines du droit, de la politique, de la justice et du journalisme. L'activité se veut un outil pédagogique pour allumer l'intérêt des étudiants envers l'art de la plaidoirie. Il consiste en la simulation de procès selon une mise en contexte qui s'inspire de différentes causes issues du printemps érable québécois. Ces simulations se dérouleront au palais de justice de Montréal durant trois journées intensives soient les 16, 17 et 18 août. Les étudiants souhaitant y participer auront le choix d'occuper deux postes différents :

Les plaideurs (places limitées)

Le Tribunal réunira plus de 75 étudiants participants, regroupés en 5 parties distinctes, à savoir 1) les procureurs de la CLASSE, 2) ceux de la Fecq, de la Feuq et de la Taceq, 3) ceux du gouvernement, 4) ceux des « carrées verts » et 5) ceux des universités. Ces derniers seront ensuite divisés en 5 sous-groupes de 3 étudiants participants, selon les 5 causes qui feront l'objet de débats juridiques, à savoir 1) l'injonction interlocutoire provisoire, 2) l'injonction permanente, 3) la requête en sursis de la loi 78 (loi 12), 4) la requête en nullité de la loi 12 (loi 78) et 5) la requête en permission d'en appeler devant la Cour d'Appel du Québec. Chaque sous-groupe de trois jouera le rôle des procureurs des différentes parties. Ils auront comme objectif de gagner la cause de leur client. Pour ce faire, ils devront utiliser les arguments propres à leur position. Évidemment, les plaideurs ne seront pas laissés à eux-mêmes. Afin d'être guidés adéquatement, ils pourront compter sur l'aide d'un mentor pour chaque sous-groupe de trois étudiants de même que sur cinq avocat bénévoles, c'est-à-dire un par partie. Les mentors seront recrutés au sein des facultés de droit de l'ensemble des universités québécoises. Ce pairage réunira les conditions propices à la transmission de connaissances juridiques de forme et de fond, entre autre sur les droits fondamentaux.

Les journalistes (places limitées)

Le Tribunal réunira également 16 étudiants-journalistes qui couvriront en direct les débats en plus de produire deux éditions spéciales du Journal *Faits et Causes*. Ils devront être présents lors de l'événement afin d'en assurer le meilleur suivi possible. Comme la publication d'un journal requiert le concours de plusieurs tâches différentes, les étudiants participants auront à choisir parmi une variété de poste tel chef de pupitre, journaliste,

graphiste, photographe, éditorialiste, monteur ou vidéaste afin d'assurer la production en bonne et due forme des deux éditions spéciales.

Un suivi par l'entremise d'un site internet sera aussi sous la gouverne de ces 16 étudiants-journalistes. Ce médium pourra ainsi servir à assurer une couverture plus instantanée des débats et procédures lors de la tenue même de l'événement. Également, les participants recevront une formation auprès des journalistes et dirigeants de *Faits et Causes* qui leur permettra de mieux comprendre le travail d'un journaliste dans son quotidien.

Coût, temps et durée

À l'image du Parlement jeunesse du Québec, l'implication demandée aux étudiants-organisateurs sera d'environ 3 à 6 heures par semaine et ce, de janvier à août! Les étudiants doivent également acquitter les coûts relatifs à la participation au tribunal, qui sont de 450 \$ pour les plaideurs et de 350\$ pour les journalistes. Nous suggérons cependant aux étudiants de contacter leur association étudiante, l'administration du collège ou du cégep, le député de leur circonscriptions de résidence ou encore le comité de soutien au milieu de la Caisse Desjardins locale (s'ils en sont membres), afin que ces derniers puissent assumer le coût de l'inscription.

Inscription et information

Laurent Trépanier Capistran

ltrepanier@juripop.org

cell. : 514-603-6418